

Conditions Définitives en date du 17 janvier 2017



Bpifrance Financement

(société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit en France)

**Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 24.000.000.000 d'euros**

**bénéficiaire de la garantie autonome à première demande
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance**
(établissement public à caractère industriel et commercial)

**Emprunt obligataire de 1.000.000.000 €
portant intérêt au taux de 0,875 % l'an et venant à échéance le 25 novembre 2026
bénéficiaire de la garantie autonome à première demande
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance
(les "Titres")**

Souche n°21
Tranche n°1

Prix d'émission : 99,457 %

Chefs de File

**Barclays
BNP Paribas
Crédit Agricole CIB
Goldman Sachs International**

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités incluses dans le prospectus de base en date du 7 juillet 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l' "AMF") sous le numéro 16-300 en date du 7 juillet 2016), tel que complété par le premier supplément au prospectus de base en date du 20 octobre 2016 (visé par l'AMF sous le numéro 16-494 en date du 20 octobre 2016) et par le deuxième supplément au prospectus de base en date du 10 janvier 2017 (visé par l'AMF sous le numéro 17-009 en date du 10 janvier 2017) (ensemble, le "**Prospectus de Base**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres (les "**Titres**") décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives, de la Garantie (telle que définie ci-après) et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont publiés (a) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) avec la Garantie, sur le site internet de l'Emetteur (www.bpifrance.fr), et sont disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et inclut toute mesure de transposition de cette directive dans chaque Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen.

- | | |
|---|---|
| 1. Emetteur : | Bpifrance Financement (" Bpifrance Financement "). |
| 2. Garant : | L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (l' " EPIC Bpifrance ").

Le paiement intégral et à bonne date de toutes sommes en principal, intérêts et accessoires au titre des Titres fait l'objet d'une garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance consentie le 17 janvier 2017 en faveur des bénéficiaires qui y sont désignés, publiée sur le site internet de l'Emetteur (www.bpifrance.fr) et disponible pour consultation et pour copie sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base (la " Garantie "). |
| 3. (i) Souche n° : | 21 |
| (ii) Tranche n° : | 1 |
| 4. Devise Prévue : | Euro ("€") |
| 5. Montant Nominal Total : | |
| (i) Souche : | 1.000.000.000 € |
| (ii) Tranche : | 1.000.000.000 € |
| 6. Prix d'émission : | 99,457 % |
| 7. Valeur Nominale Indiquée : | 100.000 € |
| 8. (i) Date d'Emission : | 19 janvier 2017 |
| (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | 19 janvier 2017 |
| 9. Date d'Echéance : | 25 novembre 2026 |

10. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 0,875 % l'an
(autres détails indiqués ci-après)
11. **Base de remboursement :** A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée
12. **Option de remboursement :** Sans objet
- 13.
- (i) **Date de l'autorisation d'émission des Titres :** Décision du Conseil d'administration de l'Emetteur en date du 15 décembre 2016
- (ii) **Date de l'autorisation de la Garantie :** Décision du Conseil d'administration du Garant en date du 28 novembre 2016

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

14. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 0,875 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) **Dates de Paiement du Coupon :** 25 novembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois le 25 novembre 2017 (premier coupon court pour la Période d'Intérêts commençant à la Date d'Emission (incluse) et s'achevant le 25 novembre 2017 (exclu) (la "**Première Date de Paiement du Coupon**")
- (iii) **Montant de Coupon Fixe :** 875 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) **Montant de Coupon Brisé :** 743,15 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée payable à la Première Date de Paiement du Coupon
- (v) **Méthode de Décompte des Jours :** Exact/Exact – ICMA
- (vi) **Dates de Détermination du Coupon :** 25 novembre de chaque année
15. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
16. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet
18. **Option de remboursement au gré des titulaires de Titres :** Sans objet
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
20. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet

21. Montant de Remboursement Anticipé :

Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 7(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 10) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités :

100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. Forme des Titres :

Titres Dématérialisés

- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Sans objet
- (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
- (iv) Exclusion de la possibilité de demander l'identification des Porteurs (Article 1(c)(v)) : Sans objet

23. Place Financière ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(g) :

Sans objet

24. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :

Sans objet

25. Masse (Article 12) :

Masse Allégée Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

MCM AVOCAT

Selarl d'avocats interbarreaux inscrite au
Barreau de Paris
10, rue de Sèze
75009 Paris
Paris
France

Représentée par Maître Antoine Lachenaud,
Co-gérant-associé
Tel : +33.1.53.43.36.00
Fax : +33.1.53.43.36.01
Email : antoine.lachenaud@avocat-mcm.com

Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Maître Philippe Maisonneuve
Avocat
10, rue de Sèze
75009 Paris
France

Tel : +33.1.53.43.36.00
Fax : +33.1.53.43.36.01
Email : philippe.maisonneuve@avocat-mcm.com

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € (hors taxes) par an au titre de ses fonctions.

GENERALITES

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :

Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de Bpifrance Financement :

Par : Jean-Michel ARNOULT
Directeur Financier Adjoint

Signé pour le compte de l'EPIC Bpifrance :

Par : Pascal LAGARDE
Directeur de l'international, de la stratégie, des études et du développement

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 19 janvier 2017 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 17.400 € (y compris les frais AMF)

2. NOTATIONS

- Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :
- Moody's France S.A.S. : Aa2 (perspective stable)
- Fitch France S.A.S. : AA (perspective stable)
- Chacune des agences ci-avant est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

4. RENDEMENT

- Rendement : 0,933 % par an
- Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- Code ISIN : FR0013232253
- Code commun : 155174234
- Dépositaires :
- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non
- Tout système de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro d'identification correspondant : Sans objet
- Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres : Sans objet

6. **PLACEMENT**

Méthode de distribution Syndiquée

- (i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :
Barclays Bank PLC
BNP Paribas
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Goldman Sachs International
- (ii) Etablissement chargé des Opérations de Stabilisation : Sans objet
- (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Sans objet
- (iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet
- (v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :
Réglementation S *Compliance Category* 1
Règles TEFRA non applicables